

Procès verbal du Conseil d'établissement
Du mercredi 11 janvier 2017

Le quorum étant atteint, le conseil d'établissement débute à 14h10

1- Désignation du secrétaire de séance

Le Président de séance désigne le Proviseur-adjoint et la représentante des personnels ATOS.

En préambule de ce Conseil d'établissement, le Président de séance explique que ce CE a été convoqué sur demande de l'Agence qui souhaite que le descriptif des profils des postes dans le cadre de la campagne de recrutement des professeurs résidents soit soumis à l'avis des membres du CE.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'Ordre du jour est adopté à l'unanimité par les 20 membres votants présents.

3. Approbation du PV du CE du 17/11/2016

Le Président de séance remercie l'UPEL pour le compte-rendu réalisé et rappelle qu'il serait utile dans le futur que celui-ci soit moins exhaustif et se limite à une synthèse des échanges, rendu des décisions et des détails de vote.

Les modifications souhaitées par l'UPEL sont :

- Page 3 /Point 3 : proposition de substituer la dernière phrase. Le président rappelle que l'Agence ne statue pas sur les modalités d'usage de l'enveloppe allouée au projet immobilier mais seulement sur son montant. L'UPEL abandonne cette demande.
- Page 4 / avant dernier point : demande de précision du délai. La Directrice Administratif et Financier (DAF) rappelle qu'il s'agit d'une autorisation d'engagement pour un montant estimé du marché de location en l'absence d'éléments chiffrés. Refus d'insérer le délai demandé.
- Page 7 – scolarisation des élèves à besoins éducatifs : est ajouté au PV que « l'UPEL voudrait connaître les mesures adoptées par le lycée sur ce point ».
- Page 7 – Bilan des élections : correction d'une faute d'orthographe « régité » acceptée. La demande d'ajout d'un commentaire cité au Conseil d'Administration (CdA) de l'AEFE est refusé faute de non publication du PV de ce CdA, à cette date.

Ces points étant clarifiés, **le PV du CE du 17 novembre 2016 est adopté à l'unanimité par les 20 membres votants présents.**

4. Recrutement des personnels résidents de l'AEFE, rentrée 2017/2018

Le Président invite un représentant des personnels enseignants à expliquer la démarche du recrutement des professeurs résidents, notamment aux élèves présents en séance. Le président explique que pour chaque discipline il y a un pourcentage de professeurs locaux, résidents et éventuellement expatriés et que l'Agence a la possibilité de réorganiser ces supports.

La représentante des enseignants du premier degré expose l'inquiétude liée aux éventuels refus de renouvellements de détachement.. La secrétaire générale du SCAC et de l'IFI explique qu'il s'agit d'une tendance généralisée de l'Education Nationale, certaines académies déficitaires tendant à rapatrier les titulaires. Elle rappelle par ailleurs que ces refus de détachements considèrent les personnes physiques et non leur support de poste. De plus, l'Agence se réserve le droit de déplacer des supports d'un pays à l'autre de façon à équilibrer la répartition des résidents dans le monde. Le Lycée Chateaubriand est bien doté en résidents, aura 2 postes vacants pour la rentrée 2017

(espagnol sur Rome et professeur des écoles sur Naples) et la suppression d'un de ces deux postes peut être envisagée. La présidente de l'UPEL s'inquiète du fait que cette situation engendre des transformations de supports de résident en local. Le Président explique que la préoccupation première est les agents qui devront peut-être être obligés de partir, faute de non renouvellement de détachement de la part de leur académie d'origine. La représentante des personnels de Naples exprime son inquiétude face à l'éventuelle suppression d'un poste de résident, qui tendrait à fragiliser la composition de l'École française de Naples. Le Président, à qui reviendra le choix de suppression d'un des deux postes précise que ce support sera remplacé par un poste en recrutement local. Les postes de résident sont rémunérés à 52% par l'AEFE (salaires et indemnités) et cela a donc une incidence sur les charges de l'EGD. La secrétaire générale du SCAC et de l'IFI précise que Rome n'a pas de difficultés à recruter des professeurs résidents ; l'an dernier, 600 dossiers ont été reçus pour les établissements français en Italie pour un total de 50 postes.

Le Président passe en revue la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être pour la rentrée scolaire 2017. L'APE demande que le poste n 1396 soit indiqué comme un post à profil 'ESABAC'. Les représentants des personnels enseignant du second degré expliquent que l'enseignant d'histoire/ géographie ne fait pas uniquement Esabac et que Esabac n'est pas une certification. Ils proposent d'insérer 'Italien' comme DNL. L'APE demande que pour ce poste "expérience Esabac" soit bien spécifiée.

Le président soumet à l'avis des membres votants la liste des profils de postes résidents ainsi modifiée

Avis des 20 membres votants présents en séance : Adopté à l'unanimité

5. Modifications du règlement intérieur :

- Le CPE du Lycée explique que le rôle de la commission d'appel (qui peut être souhaitée par la famille suite aux décisions d'un conseil de discipline) n'est pas présenté dans le Règlement intérieur. Il fait une lecture de la réponse du service juridique de l'Agence, interrogé à ce sujet. L'EGD Chateaubriand étant en attente de la refonte de la circulaire, l'ajout de ce point au règlement intérieur sera présenté au cours d'un prochain conseil d'établissement.

L'UPEL souhaite savoir si la commission éducative et le conseil de discipline considèrent la rédaction d'un procès verbal. Le Président précise que le conseil de discipline impose un procès verbal alors que la commission éducative, qui ne pose pas de sanctions, se limite à proposer des conseils, des solutions et des recommandations sans rédaction de procès-verbal.

- La DAF expose que la procédure d'inscription des nouveaux élèves sera simplifiée et mise aux normes par rapport au droit italien. Il y aura dorénavant un seul document à compléter en ligne, en version bilingue française et italienne, qui évitera des frais de traduction par rapport à un éventuel recours juridique et facilitera les éventuelles procédures de recouvrement. Par ailleurs, en ce qui concerne les retards de paiement des frais de scolarité, la DAF rappelle que les parents qui pourraient se retrouver en difficulté de paiement sont invités à contacter les services de l'intendance du Lycée afin d'établir un échéancier.

La campagne d'inscription va ouvrir prochainement et le document d'inscription finalisé sera communiqué aux familles dans un deuxième temps, suite à sa validation au cours du prochain conseil d'établissement.

D'où l'insertion de la question diverse à l'ordre du jour sur la date du prochain conseil d'établissement. Le Président explique les raisons pour lesquelles il soumet à l'avis du présent CE, le report du prochain CE au 22 février 2017. Suite à la demande des élèves, la date du prochain conseil d'établissement est fixée au mardi 21 février 2017 à 16h.

6. Point sur les travaux

Le Président expose que l'Ambassade de France est en attente d'une réponse de la part de la Mairie de Rome quant à l'explication du délai accordé pour l'installation de l'école temporaire sur le site de Strohl Fern. Par ailleurs il précise qu'il appartiendra à la Commission Interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME), de donner un avis sur la possibilité d'utiliser un emplacement externe au site pour la relocalisation des classes du collège de Strohl Fern. Une visite de la structure d'accueil temporaire sera programmée prochainement et un numéro 'spécial travaux' de *Raconte-moi Chato* diffusé.

7. Questions diverses:

a) Mesures de sécurité

L'UPEL remercie l'État français pour la mise en sécurité de la petite porte et de la grande porte du site de Strohl Fern mais rappelle la dangerosité des accès sur Via Giulia et Via Omero. Le président répond que tout ne peut pas se détailler et que, suite à leur intervention à ce sujet au cours d'un conseil d'établissement précédent, le service de sécurité de l'Ambassade s'est déplacé pour faire un repérage des lieux et que l'urgence et la priorité restent la sécurité des élèves qui entrent et sortent chaque jour.

De plus, le Président expose les travaux qui ont été réalisés pendant les congés de fin d'année, notamment la végétation qui a été rasée sur le côté nord du Parc. Le point névralgique reste l'accès de la grande porte et un SAS complet de sécurité va être installé à l'intérieur pour éviter les regroupements à l'extérieur (grâce à une subvention supplémentaire de 100.000€ pour renforcer la sécurité). Le positionnement de plots rétractable est aussi à l'étude.

A la demande de la Présidente de l'UPEL de pose de barbelés et d'un système de surveillance de Via Giulia, le Président répond que derrière une vidéo il faut une personne physique et que ce n'est pas envisageable à l'heure actuelle. La secrétaire générale du SCAC et de l'IFI rappelle les recommandations fondamentales de l'Ambassade : La gestion des regroupements et que la meilleure sécurité reste la vigilance humaine. Le Vice-président de l'APE se propose de rappeler aux parents d'élèves que les attroupements sont à bannir.

A ce propos la représentante des enseignants du premier degré s'interroge sur la possibilité de la vente des oranges pour l'Association AIRC au sein du Lycée. Le Président répond que chaque manifestation est à envisager selon la perspective des conditions d'accès aux sites.

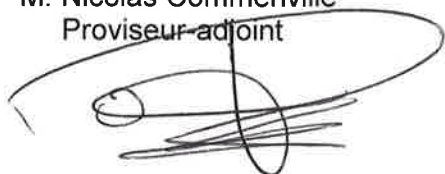
L'UPEL renouvelle la demande de faire déplacer la zone ZTL plus bas, Piazza del Popolo, si le Lycée est reconnu comme établissement scolaire, afin que les parents puissent accompagner leurs enfants jusqu'aux différentes entrées de l'école et elle précise qu'une signalisation ad hoc devrait être mise en place. Le Président rappelle que la sécurité est l'une de ses priorités.

Ajout d'une question diverse : le Voyage à Turin de l'Atelier Théâtre, du 7 au 9 mai 2017 pour 15 élèves et un montant par élève de 225€ est soumis au vote.

Vote des membres présents en séance : Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 16h00. Les présents sont invités à un verre de l'amitié.

Secrétaire de séance
M. Nicolas Commenville
Provisoire adjoint



Secrétaire de séance
Représentante des personnels ATOS
Mme Zora Khattabi



Président du CE
M. Joël Lust

